



Annulation du vol et frais agence de voyage

Par Sylvain78b

Bonjour,

J'ai réservé un vol sec le 31 décembre 2023 auprès d'une agence de voyage en ligne.

Courant mars j'ai été informé que le vol était annulé par la compagnie. Je demande donc un remboursement auprès de la compagnie aérienne, bref après un jeu de ping pong j'obtiens une promesse de remboursement.

Ce remboursement va être effectué par l'agence de voyage, mais cette dernière me facture 20? comme "frais d'intermédiaire d'agence de voyage". Cela est bien indiqué dans les CGV.

Ma question est la suivante, n'est ce pas une clause abusive ? Ça me paraît très surprenant de facturer des frais sur un vol n'ayant pas lieu et annulé par la compagnie.

Merci